SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Éric Mageau, René Rivard, France Martel et Christine Lafrance sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Sont absents, la conseillère Gina Castelli et le conseiller Jean-Pierre Beaudoin.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

2.

2020-10-175 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture
1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:
3.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2020;
3.2 Séance extraordinaire du 28 septembre 2020;

4. 1re période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions
5.1 Achat de sel de déglaçage – hiver 2020 - 2021 ;
5.2 Achat de sable – hiver 2020-2021.

6. Information au conseil et correspondance
6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de septembre 2020.

7. Rapports des comités
7.1 Finances – Subventions :
7.1.1 Adoption des comptes à payer;
7.1.2 Dépôt des états comparatifs.

7.2 Autres comités:
7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles
8.1 Résolutions à adopter :
8.1.1 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration (PPA);
8.1.2 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration (PAVL);
8.1.3 Budget 2021 – Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ;
8.1.4 Jour du Souvenir;
8.1.5 Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2021;
8.1.6 Résolution en réponse à une demande de modification du Règlement de zonage qui a trait aux services de soins pour animaux;
8.1.7 Démarche MADA de la MRC.

9. Avis de motion à donner
Aucun.

10. Adoption des règlements
10.1 Adoption du 2e projet de Règlement d'urbanisme numéro 669;
10.2 Adoption finale des Règlements d'urbanisme numéro 666 et 667;

11. Varia affaire nouvelle
Aucun.

12. 2e période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 2 novembre 2020 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1
2020-10-176 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.2
2020-10-177 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2020 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1RE PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19h 33)

Madame Maryse Labonté concernant :
- Les réparations du ponceau du chemin Roberge et du chemin Deblois ;
- L'initiative de la fête de l'Halloween.

Monsieur Jacques Gourdes concernant :
- Des nouvelles du conseiller Jean-Pierre Beaudoin ;
- La négociation de la convention collective ;
- La façon dont sont attribués les numéros civiques.

FIN DE LA 1RE PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 40.

5.1

2020-10-178 **ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE – HIVER 2020 - 2021 :**

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été envoyées à trois fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions pour l'achat de sel de déglaçage :

Prix par tonne pour :	**150 TM**	**Total**
• K+S Sel Windsor	90.24 $	13 536.00 $
• Somavrac	98.94 $	14 841.00 $
• Sel Warwick	93.00 $	13 950.00 $

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise la soumission de sel de déglaçage de l'entreprise K+S Sel Windsor au coût approximatif de 13 536.00 $ plus taxes pour l'achat de sel de déglaçage.

Poste budgétaire : 02-330-00-622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.2

2020-10-179 **ACHAT DE SABLE – HIVER 2020 - 2021 :**

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été envoyées à deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission pour l'achat de sable :

Prix par tonne :	**200 T**	**Total**
• Gravière Bouchard inc., Johnville	4.30 $	860.00 $

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise la soumission de l'achat de sable de l'entreprise Gravière Bouchard inc. de Johnville au coût approximatif de 860.00 $ plus taxes pour le sable.

Poste budgétaire : 02-330-00-622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de septembre 2020 et en fait la lecture.

7.1.1

2020-10-180 **COMPTES À PAYER :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 5 octobre 2020 au montant

de 524 196.97 $ soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2
DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs pour l'année 2020 jusqu'au 30 septembre 2020, le tout conformément à la loi.

7.2.1
RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :
- Donne de l'information concernant :
  - L'avancement du nouveau schéma de couverture de risque de la MRC ;
  - La période de budget chez Valoris ;
  - Le changement à la Direction à l'ORH.

Monsieur Éric Mageau :
- Donne de l'information concernant :
  - Le rechargement sur le chemin Paul ;
  - La niveleuse et l'abat-poussière sur le chemin des Sables ;
  - L'utilisation de 20 000 L de plus d'abat-poussière ;
  - La planification des futurs travaux sur le chemin Spring ;
  - La planification des futurs travaux dans le domaine Blais ;
  - Le remplacement de la machinerie.

Monsieur René Rivard :
- Donne de l'information concernant :
  - Les activités que nous organisons vs la Covid ;
  - La planification du carnaval et de la fête des nouveau-nés malgré l'incertitude de la Covid ;
  - Le travail de la directrice des loisirs sur les projets d'infrastructure loisirs ;
  - La veille stratégique en lien avec les subventions.

Madame France Martel :
- Donne de l'information :
  - La démission du chargé de projet de la piste cyclable de la Saint-François
  - La recommandation du CCU sur le règlement de lotissement à propos des fonds de parcs;
  - La demande de changement de modification de règlement du chemin Galipeau pour les services animaliers.

Madame Christine Lafrance :
- Donne de l'information concernant :
  - L'ORH, il n'y a pas eu de rencontre en septembre;
  - Le nouveau Plan de la sécurité civile;
  - La réponse de la SQ à nos requêtes.

8.1.1

2020-10-181 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) :**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner approuve les dépenses d'un montant de 82 493.96 $ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2020-10-182 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PAVL) :**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner approuve les dépenses d'un montant de 82 493.96 $ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2020-10-183 **BUDGET 2021 – RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX (RISH):**

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'année 2021 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (RISH) a été déposé et adopté par le CA de la RISH et doit être adopté par les municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le budget 2021 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux avec un montant équilibré de 2 642 239 $ de revenus et de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2020-10-184 **JOUR DU SOUVENIR :**

CONSIDÉRANT QU' afin de souligner le jour du Souvenir à East Angus; soit le 8 novembre 2020, il y aura une messe à 10 h 30 à l'église Saint-Louis-de-France et par la suite, la cérémonie commémorative et le dépôt des couronnes de fleurs au cénotaphe;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner délègue madame la mairesse pour assister à la journée du 8 novembre 2020 et que la Municipalité paie le coût d'une couronne de fleurs au montant de 65.00 $.

Poste budgétaire : 02-110-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2020-10-185 **PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE POUR LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2021 :**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le *Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2021* qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2020-2021 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du conseil municipal :

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021;

- d'autoriser madame Marie-Pier Bisson-Côté, directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité d'Ascot Corner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2020-10-186 **RÉSOLUTION EN RÉPONSE À UNE DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE QUI A TRAIT AUX SERVICES DE SOINS POUR ANIMAUX :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de modification du Règlement de zonage afin de permettre les salons de toilettage pour petits animaux dans la zone résidentielle RE-16;

CONSIDÉRANT QU' il n'est pas souhaitable de permettre les services de soins pour animaux pour l'ensemble d'une zone résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE certains secteurs résidentiels pourraient accueillir ce type d'usage sans nuire au voisinage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de modifier le Règlement sur les usages conditionnels dans le but d'être en mesure de refuser ou bien de permettre sous certaines conditions l'usage – Services de soins pour animaux à l'intérieur des zones résidentielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2020-10-187 **DÉMARCHE MADA DE LA MRC :**

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche MADA qui vise à aider les municipalités et les MRC désireuses d'encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François souhaite optimiser les possibilités de bonne santé, de participation sociale et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François souhaite déposer une demande collective, MRC et municipalités, de soutien financier au Programme de soutien à la démarche MADA, volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la demande collective permettrait d'obtenir le soutien financier pour embaucher une ressource qui soutiendrait l'élaboration de la politique et du plan d'action de la MRC et des municipalités participantes à la demande;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'une politique MADA et la mise en œuvre du plan d'action sont des éléments clés de notre attraction/rayonnement compte tenu que notre population est vieillissante;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de comptes en lien avec la démarche MADA sera assurée par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite également assurer la mise en œuvre du plan d'action régional et des plans d'actions locaux en déposant ultérieurement une demande d'aide financière au programme de soutien à la démarche, Volet 2 : soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner :

- autorise la MRC du Haut-Saint-François à déposer une demande collective, MRC et municipalités, de soutien financier dans le cadre du Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés (appel de projets 2020-2021) pour l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action régional et local pour chaque municipalité;

- autorise la MRC du Haut-Saint-François à coordonner les travaux d'élaboration ou de mise à jour de la politique MADA en lien avec la démarche MADA;

- mandate une personne élue responsable du dossier « Aînés » qui siégera sur le comité de pilotage coordonné par la MRC, soit monsieur René Rivard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.1

2020-10-188 **ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 669 :**

CONSIDÉRANT QUE le 8 septembre 2020, il y a eu une assemblée publique de consultation à propos des règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 4 mai dernier pour le règlement 669;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement d'urbanisme portant le numéro suivant :

- Numéro 669 Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 641 ;

Ce règlement a pour objet d'établir les règles de lotissement pour la municipalité d'Ascot Corner;

Le règlement est adopté avec modification suite à l'assemblée publique de consultation du 8 septembre 2020. Le règlement est disponible pour les citoyens lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.2

2020-10-189 **ADOPTION FINALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISMES NUMÉRO 666 et 667 :**

CONSIDÉRANT QUE le 8 septembre 2020, il y a eu une assemblée publique de consultation à propos des règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 3 février dernier pour le règlement 666;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 4 mai dernier pour le règlement 667;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement d'urbanisme portant le numéro suivant :

- Numéro 666 Règlement concernant les usages conditionnels ;
- Numéro 667 Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 642;

Ces règlements ont pour objet d'établir les règles d'urbanisme pour la municipalité d'Ascot Corner;

Les règlements sont adoptés sans modification suite à l'assemblée publique de consultation du 8 septembre 2020. Les règlements sont disponibles pour les citoyens lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

12.

2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 18)

Monsieur Jacques Gourde concernant :

- L'article au journal de M. Roy sur les pelouses et le chemin Galipeau ;
- Le gravier qui n'était pas conforme pour le chemin de la rivière, est-ce de provenance locale ?
- La traverse de piétons sur la route 112 ;
- Le changement des véhicules ;
- Le règlement sur les camions et les transports sur le chemin Galipeau ;
- Le montant de la subvention pour le garage et la caserne.

Madame Maryse Labonté concernant :

- Les cours de méditation;
- Les rapports de la Régie incendie;
- Le coût des nouveaux ordinateurs;
- L'endroit de la plantation d'arbres;
- La consultante en emplois;
- Le litige du dossier des trottoirs;
- Les copies de plan.

FIN DE LA 2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 43.

13.

2020-10-190 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 43.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi le 2 novembre 2020 à 19 h 30.
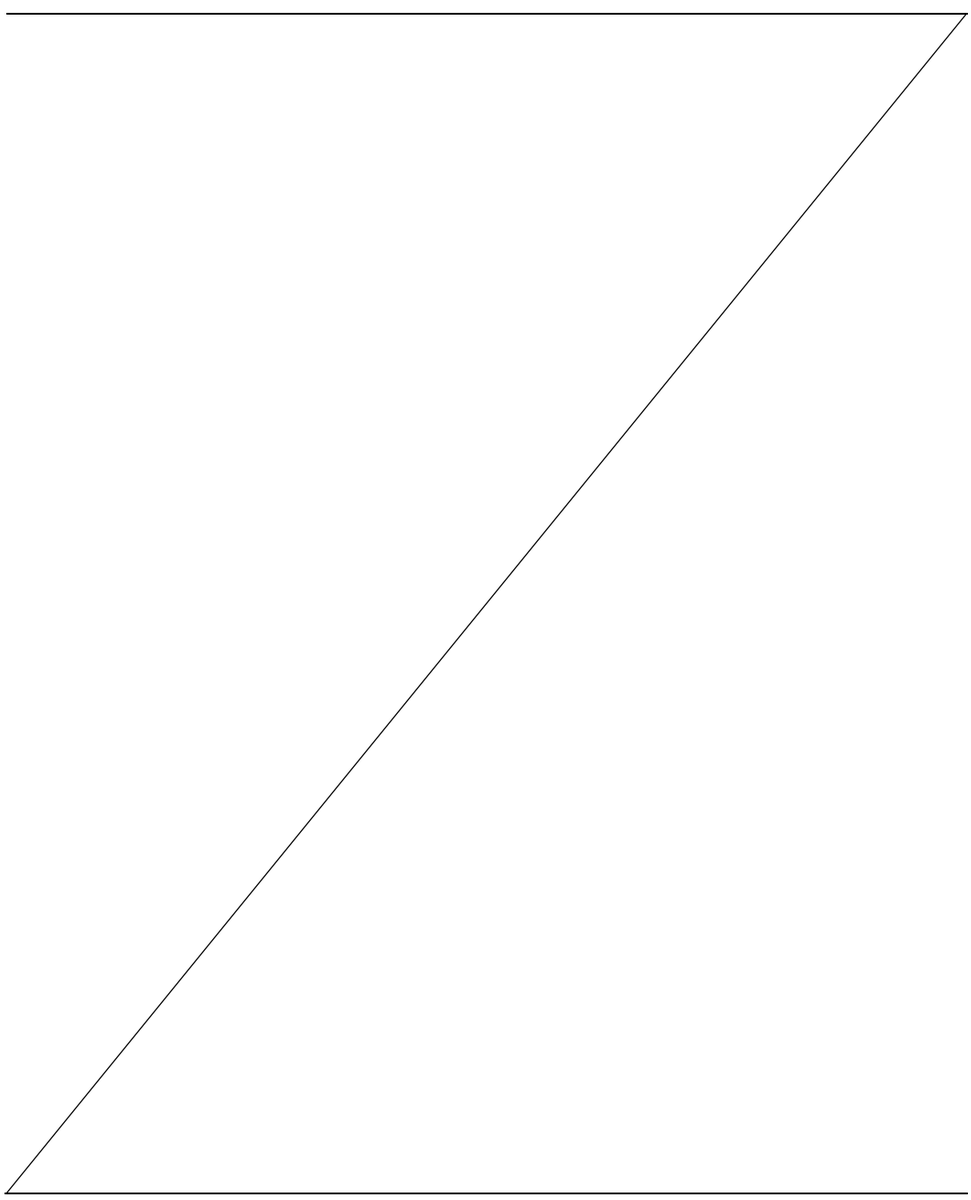
_____	_____
JONATHAN PICHÉ	NATHALIE BRESSE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.	MAIRESSE